



COMMISSION PARITAIRE D'INTERPRETATION ET DE NEGOCIATION

Procès-Verbal – Mardi 11 octobre 2016

Présents :

José RUIZ (SCB – Président)
Fawzi LARBI (SCB)
Fabien MANEUF (U.C.P.B. – Directeur)
Jean-Charles BREGEON (U.P.C.B - Représentant)
Jérôme ROSENSTIEHL (U.P.C.B - Représentant)
Gérard LE MAITRE (Avocat-Conseil de l'U.C.P.B.)
Jean-François REYMOND (S.N.B. – Directeur)
Yann BARBITCH (S.N.B.)
Romuald PALAO (Avocat-Conseil du S.N.B.)
Mickaël CONTRERAS (L.N.B. – Directeur juridique)
Florence PEYER (Avocat-CDES - Conseil de la L.N.B.)

Excusés :

Philippe SUDRE (S.C.B. – Représentant)

José RUIZ, Président du SCB, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes.

Fabien MANEUF prend la parole pour remercier Gérard LE MAITRE qui cesse son activité et tient à le remercier pour son précieux concours au sein de la Commission Paritaire.

Mickaël CONTRERAS dresse un bilan de la période d'homologation et de qualification et fait état des difficultés rencontrées, en particulier sur les contrats des entraîneurs, les clauses de reconduction tacite ainsi que les clauses de résiliation unilatérale. Il indique que les objectifs de la LNB sont d'une part de pouvoir proposer aux acteurs du basket un contrat de travail type « entraîneur » dont l'utilisation sera obligatoire et, d'autre part un catalogue de clauses « type », transmis à l'ensemble des acteurs du basket (partenaires sociaux, clubs, agents), que les parties seront libres d'utiliser ou non. Cette démarche vise à sécuriser les relations contractuelles entre les parties.

Fabien MANEUF estime que cela serait une bonne chose mais souhaite également qu'une convention de mise en rapport clubs/agents type puisse également être établie afin de sécuriser les parties.

Il est convenu de rédiger un projet de convention type / de clause sur les mises en relation avec les agents et de la soumettre à la CAS. **Ce projet sera étudié lors de la prochaine réunion.**

- **Validation du procès-verbal de la réunion du 7 juin 2016**

Le procès-verbal de la réunion du 7 juin 2016 n'a pas été transmis. Sa validation est donc reportée à la prochaine réunion.

- **Temps de travail des entraîneurs au sein des centres de formation**

Le SCB a transmis aux partenaires sociaux une étude sur le temps de travail des entraîneurs assistants au sein des clubs.

L'UCPB rappelle que les clubs disposent de la faculté d'avoir recours au statut cadre pour les assistants, la CCB le permettant. Le SCB est conscient de cette possibilité.

L'UCPB propose d'augmenter le salaire minimal des entraîneurs assistants en PRO B 25K€ en PRO B et 33,5K€ en PRO A.

Le SCB reviendra vers l'UCPB pour la prochaine réunion.

- **Communication de l'enquête sur le travail au sein des Centres de formation**

L'enquête sera communiquée par le SCB en amont de la prochaine réunion.

- **Calendrier des réunions pour la saison 2016/2017**

Il est décidé que les prochaines réunions de la CP CCB se tiendront :

- Mardi 29 novembre 2016
- Mardi 17 janvier 2017
- Mardi 14 mars 2017
- Mardi 2 mai 2017
- Mardi 6 juin 2017

- **Sujets ouverts pour la saison 2016/2017**

Les différentes délégations font état des sujets ouverts pour la saison 2016/2017.

- Sujets proposés par le SNB

-Fiducie ou d'autres mécanismes analogues ;

- Sujets proposés par le SCB

-mise en conformité de nos textes vis-à-vis de la loi du 27/11/2015 ;

-contrats type – outil pédagogique ;

-contrats pour les responsables et ou entraîneurs des Centre de formation – durée des contrats : problématique de l'agrément, problématique du financement du poste à étudier à la lumière de l'articulation entre CCNS/CC Basket/le Cahier des Charges de l'agrément des Centres de Formation;

-joker médical : l'adoption d'un système et des modalités relatives au recrutement d'un pigiste médical lors du CD de juin 2016 n'irait pas forcément dans l'intérêt général selon le SCB. Le SCB estime que l'objectif du joker médical est de maintenir le niveau de performance et que le dispositif tel qu'il a été adopté ne permet pas de remplir pleinement cet objectif ;

-temps de travail des entraîneurs ;

- Sujets proposés par l'UCPB

-Validation des documents types (contrats) par la Commission Paritaire ;

-Paire de chaussures ;

- **Fonds social**

Le SNB dépose 6 dossiers concernant le fonds social pour les joueurs suivants :

- Steed TCHICAMBOUD,
- JB MAILLE,
- Erwan ANDRE
- Anthony CHRISTOPHE
- Fred MINET
- Jérémy TSCHAMBER

L'UCPB reviendra vers le SNB en amont de la prochaine réunion.

- **Questions diverses**

La Commission Paritaire est favorable à ce qu'une communication soit faite par l'UCPB à l'attention des clubs pour sensibiliser ces derniers sur les garanties d'assurance des clubs en termes de prévoyance et les risques afférents sur la non-conformité des polices d'assurance des clubs.

*L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse n'étant soulevée, José RUIZ lève la séance et donne rendez-vous à chacun(e) le **Mardi 29 novembre 2016***